



Arrêté du conseil départemental n° 2018/121

AVIS

INTERDICTION DE STATIONNEMENT

en raison du pèlerinage de la Pentecôte

Du 20 mai 2018 de 15 h à 20 h et le 21 Mai 2018 de 6 h à 10 h



Il vous est donc interdit, même pour les riverains, de stationner votre véhicule Rue de la République.



visiteur

- Place Saint-Gilles
- Salle polyvalente (parking libre)
- Mairie
- Ecole
- Etang